



BUREAU

REUNION DU 4 JUIN 2024

Procès-Verbal N° 658

PRESENTS : BOULORD JM, GIROUD-GARAMPON H, MALLET M, MONTMAYEUR M, SOZET JL, VACHETTA M

EXCUSES : CICERON F, TRUWANT T

Courrier du club Olympique Nord Dauphiné :

Après avoir pris connaissance du nombre de licenciés actuels dans les catégories U13, U15 et U17 et une projection sur la saison 2024-2025 des clubs OND, CVL 38 clubs du district de l'Isère et club de Diémoz, commune iséroise mais jouant dans le district de Lyon et du Rhône le bureau ne valide pas la demande d'entente. (Application des articles 2 et 2.2 des règlements des championnats jeunes du district de l'Isère).

Rappelle qu'une entente est validée que dans le cas où l'un des clubs ne dispose pas d'un nombre suffisant de licenciés dans la catégorie.

Rappelle qu'en cas de demande d'entente entre clubs de districts différents, l'accord des deux districts est nécessaire (Décision conseil de ligue du 23/09/2023).

Comptabilité et trésorerie :

Conscient des difficultés ponctuelles rencontrées dans la gestion de la comptabilité (secrétaire comptable absente puis démissionnaire) l'émission des relevés mensuels (avril et mai) a été retardée, envoi le 3 juin, le bureau valide :

Afin de ne pas les pénaliser, les clubs à jour de trésorerie au relevé de mars transmis en avril pourront participer aux votes de l'assemblée générale du 22 juin.

En revanche les engagements pour les championnats et coupes saison 2024-2025 ne seront validés que lorsque les clubs seront à jour de trésorerie au prochain relevé qui paraîtra fin juin-début juillet.

Président

H. GIROUD-GARAMPON

Secrétaire

J-M BOULORD